



Département du Val d'Oise

-----  
Arrondissement de Sarcelles

EG

**Décision du Maire n°D- 438 - 2024**

**Objet : Déploiement d'éducateurs sportifs pour la conduite de séances d'activités physiques et sportives dans les écoles maternelles et élémentaires de la Ville et/ou dans les équipements sportifs de la Ville (Escrime).**

Madame la Maire de la Commune de VILLIERS LE BEL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et suivants,

VU le Code de la Commande publique,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 6 septembre 2024 portant élection de Madame Djida DJALLALI-TECHTACH en qualité de Maire,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 6 septembre 2024 portant délégation de compétences du Conseil municipal au Maire,

VU l'arrêté n°A-447-2024 du 12 décembre 2024 portant délégation à Madame Laetitia KILINC en matière de marchés publics,

CONSIDERANT la volonté de la ville de déployer des éducateurs sportifs pour la conduite de séances d'activités physiques et sportives dans les écoles maternelles et élémentaires de la Ville et/ou dans les équipements sportifs de la Ville,

CONSIDERANT la proposition de l'association du Cercle de l'Escrime de Gonesse, sis au Complexe sportif Colette Besson, rue Jean Moulin ,95500 Gonesse,

**DECIDE**

**Article 1** – Il sera conclu un contrat de prestation de service avec l'association du Cercle de l'Escrime de Gonesse ayant pour objet le déploiement d'éducateurs sportifs pour la conduite de séances d'activités physiques et sportives dans les écoles maternelles et élémentaires de la Ville et/ou dans les équipements sportifs de la Ville.

**Article 2** – La dépense engendrée, d'un montant de 3 600 € net de TVA sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la ville. Le prestataire n'est pas assujéti à la TVA.

**Article 3** – Le présent contrat a pris effet le 5 novembre 2024 et se terminera le 3 juin 2025.

**Article 4** – Le Directeur Général des Services de la Mairie est chargé de l'exécution de la présente décision dont une copie sera remise à M. le Sous-Préfet de Sarcelles.

À Villiers le Bel, le **27 DEC. 2024**



Madame la Maire, Djida DJALLALI-TECHTACH,  
Et par délégation, l'Adjointe déléguée  
Laëtitia KILINC.